POINT VIII

REVISION DE LA REMUNERATION A ALLOUER AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU CONSEIL DE CONFORMITE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

Votre auguste Assemblée réunie en sa session ordinaire du 12 avril 2018, avait fixé la rémunération annuelle des Membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Conformité Interne à la somme de cent millions (100 000 000) FCFA, jusqu'à nouvelle résolution.

Par la présente, le Conseil d'Administration vient proposer une nouvelle résolution à l'effet de passer de **cent millions** (**100 000 000**) FCFA à **cent-quinze millions** (**115 000 000**) **FCFA net d'impôts**, pour prendre en compte :

- l'extension de la mise en place de comités spécialisés à la Succursale du Niger ;
- les perspectives de lancement de la finance islamique à la Succursale du Niger avec la création d'un Conseil de Conformité Interne.

ATTESTATION DU CONSEIL DE CONFORMITE INTERNE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de Coris Bank International SA, Burkina Faso,
Mesdames et Messieurs les Actionnaires, membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de Coris Bank International SA, Burkina Faso,
Le Conseil de Conformité Interne de votre Institution (ci-après dénommé le Conseil) a procédé à l'audit des contrats des financement réalisés par Coris Bank BARAKA, Branche Islamique de Coris Bank International SA, Burkina Faso, du 1er janvier au 31 décembre 2019.
La responsabilité de s'assurer que Coris Bank BARAKA fonctionne conformément aux principes et règles régissant la finance islamique repose sur la Direction Générale de la Banque. Notre responsabilité est limitée à l'émission d'un avis indépendant basé sur notre audit des opérations accomplies par Coris Bank BARAKA suivant un échantillonnage représentatif des dossiers de financement, en vue de vous dresser un rapport.
Le Conseil a examiné les opérations accomplies en vue d'émettre un avis sur la conformité desdites opérations aux principes et règles de la finance islamique d'une part et d'autre part aux résolutions et recommandations émises depuis sa première réunion tenue le 25 mars 2016 au siège de Coris Bank International SA.
Notre examen des documents a fait l'objet d'un premier rapport intérimaire d'audit qui a été adopté par le Conseil lors de sa sixième réunion tenue au siège de Coris Holding SA le 28 août 2019 et d'un deuxième rapport d'audit examiné et adopté lors de la septième réunion tenue le 19 février 2020. Nos travaux ont porté sur les opérations de financement (Mourabaha et Ijara), les opérations de collecte de dépôts sous forme de comptes participatifs n'étant pas encore lancées.
Coris Bank BARAKA n'ayant pas perçu de pénalités sur des engagements en souffrance au cours de l'année 2019, aucune proposition d'affectation de pénalités de retard ne nous a été soumise pour examen et appréciation.

A NOTRE AVIS :

Les opérations de financement réalisées par Coris Bank BARAKA (Burkina Faso) au cours de l'année financière 2019 ont été accomplies conformément aux principes et règles et de la finance islamique.

Fait à Ouagadougou, le 9 mars 2020

Signé
Dr. Abdessattar KHOUILDI

Président du Conseil de Conformité Interne Coris Bank BARAKA (Burkina Faso)